

RECTIFICATIONS

AI! SUJET

De la Charte de donation accordée par Hugues I'

ARCHEVÊQUE DE LÏON.

Nos lecteurs ont remarqué les documents précieux communiqués par M. Chevalier. Ils ont été l'objet de félicitations nombreuses et aussi, disons-le, de quelques rectifications que nous devons faire connaître dans l'intérêt sacré de l'histoire. Ainsi, à propos de la Charte contenue dans notre livraison de juin, MM. Guigue, Saint-Olive et Vachez nous ont fait observer que : *Ecclēsia Sancke Mariæ de Buæa* n'est point Sainte-Marie au Bois-d'Oingt mais *Notre-Dame de la Boisse*, près Montluel (Ain).

Çapellade Giriaco n'est pas Civrieux d'Azergues, mais bien Girieu, très-ancienne seigneurie avec chapelle dans la commune de la Boisse. Les ruines du château, démoli dans les guerres du XIV^e siècle, se voient encore sur le coteau de Jurieu. Cette chapelle de Girieu est mentionnée dans une foule de documents des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, et entre autres dans les pouillés publiés par M. Auguste Bernard à la suite des cartulaires de Savigny et d'Ainay.

Dans la note 6, on doit traduire *in castro Corziaci* par Corcy dans les Dombes et non par Courzieux dans le canton de Vaugneray. Une charte du pape Lucius III, citée par M. Guigue dans ses *Fiefs et paroisses de l'arrondissement de Trévoux*, confirme le droit qu'avaient les chanoines de Saint-Ruf à la nomination du curé de Saint-André-de-Corcy. En outre, un souvenir irrécusable des susdits chanoines subsiste dans l'appellation de *Y Etang de la Platière*, desséché dernièrement pour donner passage au chemin de fer des Dombes.

Ces corrections faites, d'après l'avis d'érudits compétents, nous devons remercier M. Chevalier de ses découvertes et de ses travaux, et lui en témoigner toute notre reconnaissance.

A. V.